

Société Civile Immobilière du Village Naturiste de La Jenny

Route de La Jenny 33680 LE PORGE - Siret : 324 815 877 000 26

SCI au capital de 11525.15 € - RCS Bordeaux - ☎ 05 57 17 99 42 - ✉ gerance@lajennysci.fr

CHARTRE NATURISTE

Bonjour et bienvenue au Village Naturiste de La Jenny !

Être à La Jenny, c'est adhérer pleinement aux valeurs fondamentales du naturisme : nudité intégrale, respect de soi, des autres, de l'environnement. En restant vêtu, lorsque les conditions climatiques ne l'exigent pas, vous ne respectez pas les autres, qui ont choisi ce mode de vie.

A la Jenny la nudité n'est pas facultative !

Voici quelques consignes de base à respecter de bonne grâce à La Jenny :

Respect de la nudité : ni cacher, ni exhiber

- La nudité intégrale est de règle dans la limite du Village. Elle est impérative au golf, au tir à l'arc, à la piscine, et à la pétanque et ce dès l'entrée.
- A la plage si la nudité intégrale est de rigueur, le chemin allant du Village à la plage est en espace forestier public : nouer sur les reins une serviette ou un paréo sur ce trajet.
- Si les conditions climatiques, d'hygiène ou de sécurité imposent un habit, privilégier la sobriété : tee-shirt, paréo, tenue de sports.
- Les maillots et slips de bains, bikinis, strings sont interdits dans tout le Village : la nudité naturiste ne se cache pas.
- De même, les accessoires érotiques (piercings sexuels, lingerie...) sont interdits en public.
- Tout comportement exhibitionniste ou attitude à dessein sexuel est strictement interdit.
- Les règles énoncées ci-dessus sont les mêmes pour tous.

Sécurité

Pour la sécurité de tous, il est impératif de respecter quelques règles simples, notamment :

- Notre environnement forestier est extrêmement vulnérable au feu : utiliser un barbecue, jeter un mégot, abandonner une bouteille, etc, sont strictement interdits.
- L'usage des véhicules est limité à 20km/h avec priorité absolue aux piétons et cyclistes.
- Eviter d'utiliser les automobiles. Privilégier l'usage des vélos et la marche à pied.

Vie communautaire

Le naturisme, c'est aussi le respect des autres et de l'environnement :

- Limiter les prises de vues (photographies et films) au cadre privé et familial,
- Eviter les activités bruyantes, surtout le soir et tôt le matin,
- Respecter le matériel et les infrastructures du Village,
- Utiliser les sacs jaunes du tri sélectif (disponibles à l'accueil), porter les déchets aux dépôts prévus à cet effet, déposer les bouteilles et autres verres dans les containers prévus à cet effet, respecter avec précision les consignes de tri.
- Respecter la dune et la plage, ne pas y laisser de détritrus,
- Économiser l'eau chaque fois que possible, mais prendre une douche avant de se baigner en piscine.

Bon séjour à la Jenny !

La Direction

Ce document a été approuvé par l'ensemble des Associés de La Jenny réunis dans la SCI du village naturiste de la Jenny,

AGO le 03/05/2008 résolution 04 et modification en AGO le 15/05/2021 résolution 07

Il ne se substitue pas aux documents détaillés régissant la vie à La Jenny (Règlement Intérieur, etc.), qui sont disponibles sur demande. La Direction du Village en assure le respect, et peut si nécessaire prononcer des mesures d'expulsion, temporaire ou définitive, de tout contrevenant.